

# Liase de rentrée Primaire CE1

Sous réserve de l'avis définitif du conseil de cycle.

Composition :

- Organisation de rentrée
- La restauration scolaire / PAI
- La liste de fournitures
- Assurance Mutuelle Saint-Christophe (uniquement pour les aînés)
- **L'avenant financier \***
- **La convention de scolarisation \***
- **La fiche Secrétariat (merci de vérifier les informations et les corriger si nécessaire) \***
- **Notice d'information sur e traitement des données personnelles \***
  
- **Pour les CP et CE1 : merci de nous fournir la photocopie du carnet de vaccination à jour \***

**\*Éléments à retourner à l'enseignant de votre enfant avant le vendredi 21 juin.**

M. Jean-François SCHOULLER  
Chef d'Établissement.

Amboise, le 27 mai 2019

Chers parents

En cette fin d'année scolaire 2018/2019, je tenais à vous souhaiter, au nom de tous les personnels de l'Institution, un excellent été mais aussi un repos bien mérité.

Je profiterai de ce courrier, pour vous remercier de la confiance accordée à l'établissement et à son personnel. Nous avons la volonté de donner à vos enfants les moyens d'atteindre leurs objectifs afin qu'ils puissent affronter leur vie future en citoyens responsables et solidaires. Nous nous efforçons d'accompagner les élèves le mieux possible de la petite section à la troisième en leur offrant un cadre pédagogique, relationnel et spirituel favorable. Mais cette réussite ne peut être complète sans le rassemblement de tous les acteurs autour de cet objectif de réussite à savoir l'élève lui-même, sa famille, le personnel Ogec et les enseignants. C'est ensemble et dans une relation de confiance que cet objectif pourra être atteint.

Après cette période estivale, sera venu le temps de la rentrée le lundi 02 septembre 2019 à 09h00 (ouverture de l'établissement à 09h) :

- 09h00 : Accueil des élèves de primaire sur la cour élémentaire et accueil des élèves de maternelle en classe.
- 09h15 : appel des élèves pour les classes du CP au CM2.

Pour les parents d'enfants de maternelle qui le souhaitent, vous aurez la possibilité de venir vendredi 30 août 2019 entre 16h et 17h pour rencontrer les enseignants et le personnel avec votre enfant et déposer les fournitures.

Pour rappel, l'établissement sera fermé du 13 juillet au 18 août 2019.

Nous joignons à ce courrier la liste des fournitures personnelles en sachant que d'autres fournitures seront achetées par l'école. D'autre part, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les documents suivants pour le vendredi 21 juin :

- Les fiches « secrétariat » et « vie scolaire » (à signer dans les encarts prévus à cet effet et après avoir effectué une relecture et modifié si besoin).
- La convention de scolarisation et l'avenant financier (signature obligatoire des deux responsables légaux).
- La notice d'information sur le traitement des données personnelles (signature obligatoire des deux responsables légaux)

Note sur l'assurance scolaire :

Nous vous rappelons que vous devez fournir impérativement à la rentrée une attestation d'assurance valable pour l'année 2019-2020. Dans le cas contraire la MSC sera automatiquement souscrite pour l'élève et facturée d'un montant de 10,50€ sans annulation possible. Si vous souhaitez adhérer à la Mutuelle Saint-Christophe merci de nous remettre le bulletin d'adhésion joint au dépliant. **(Attention : pas de paiement par chèque).**

En attendant ce moment fort de rentrée, Je vous souhaite à tous de très belles vacances.

Bien cordialement,

J-F. SCHOULLER.

## **Restauration scolaire :** **Régime (externat et demi-pension), Allergies alimentaires**

Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande par mail à [vie.scolaire@icsca.fr](mailto:vie.scolaire@icsca.fr) et entraînera un changement de carte scolaire qui vous sera facturée 5 euros.

**Élève Externe :** L'élève n'est pas inscrit au self pour toute l'année. Toutefois, vous pouvez passer commande pour chaque repas occasionnel par mail à [vie.scolaire@icsca.fr](mailto:vie.scolaire@icsca.fr) au plus tard le mardi de la semaine qui précède le(s) jour(s) de repas.

**Élève Demi-Pensionnaire 1, 2 ou 3 jour(s)** (uniquement des jours fixes) : L'élève est inscrit au self pour un ou des jours en particulier et doit donc consommer ces 1, 2 ou 3 repas hebdomadaires. Ces jours seront inscrits sur la fiche de renseignement jointe. En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt à la vie scolaire par mail.

**Élève Demi-Pensionnaire 4 jours** (lundi + mardi + jeudi + vendredi) : L'élève est inscrit au self pour tous les jours de la semaine pour toute l'année scolaire, et doit donc consommer ses 4 repas hebdomadaires prévus et commandés. En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt à la vie scolaire par mail.

**Allergies alimentaires :** Des protocoles de prise en charge spécifique alimentaire vous seront transmis par mail début juillet. La société de restauration demande que le document médical soit désormais édité par un médecin spécialisé : Allergologue pour les allergies, Gastro-entérologue pour les intolérances alimentaires, diabétologue pour le diabète. Dans un souci de validité, tout PAI déjà mis en place nécessite le renouvellement de la fiche médicale chaque année. A réception du PAI nous transmettrons à la société de restauration qui préparera les aliments spécifiés, une photo permettant d'identifier l'enfant concerné.

Pour le collège : si la famille estime que l'enfant est autonome et responsable, il n'y a pas besoin de remplir le dossier. Il suffira de remplir la fiche Autonomie du convive. En cas de doute, l'enfant pose la question lors de son passage au self.

## **PAI : Protocole d'Accueil Individualisé**

Tout élève présentant une maladie chronique ou de longue durée, une allergie ou une intolérance peut bénéficier d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). La PAI prévoit des aménagements spécifiques et les soins sur le temps scolaire et la restauration. Il est élaboré par le médecin de l'éducation Nationale à partir des renseignements fournis par la famille et le médecin traitant en concertation avec l'équipe pédagogique.

Le protocole d'urgence doit être rédigé par le médecin traitant. Le PAI et les médicaments (réunis dans une même trousse d'urgence fournie par la famille) accompagneront l'enfant lors des déplacements extérieurs.

Les documents vous seront transmis par mail début juillet. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec votre médecin traitant ou spécialiste afin de renouveler ou mettre en place le PAI dès le premier jour de la rentrée.

## Classe de Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année (CE1)



*Certaines fournitures seront à renouveler dans l'année si besoin.*

- 1 grand calendrier en carton pour en faire un sous-main
- 1 cartable
- 1 agenda
- 2 trousse
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayons de couleur
- 1 taille-crayon
- 1 gomme
- 1 paire de ciseaux
- 3 crayons de papier HB
- 1 ardoise Velléda
- 1 pochette de feutres Velléda *pour l'ardoise Velléda*
- 1 chiffon *pour l'ardoise Velléda*
- 4 stylos (Bic ou Reynolds), pas de stylo 4 couleurs
  - 1 bleu,            1 noir,
  - 1 vert,            1 rouge.
- 1 règle de 20 cm
- 4 bâtons de colle (avec le nom de l'enfant)
- 1 surligneur jaune
- 1 timbale
- 1 boîte de mouchoirs en papier



Il est préférable que chaque objet soit marqué au nom de l'enfant.